

RAPPORTS.

44. *Voirie*.—Pour élargir la rue St-Pierre.
 45. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées de la rue Kent.
 46. *Hygiène et Statistiques*.—Concernant la création d'un fonds de pension pour les fonctionnaires municipaux.
 47. *Hygiène et Statistiques*.—Re lettre du Conseil Central des Métiers et du Travail.

MOTIONS.

48. *Martin, M.*—Pour dresser un cahier de charges pour la fourniture de gaz.
 49. *Dagenais*.—Pour forcer les compagnies d'abattoirs de payer le traitement d'un inspecteur.
 50. *Gadbois*.—Pour amender le règlement No. 354.
 51. *Marin*.—Pour abroger une certaine résolution re écurie sur la rue Mackay.

RAPPORTS

52. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie des tramways de construire une voie de service sur la ruelle des Fortifications.
 53. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon à travers la rue Notre Dame.

REGLEMENT

54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 49. (Houlé.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



Aqueduc de Montréal

CHARBON

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville, et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville, et portant au dos les mots "Soumission pour Charbon" seront reçues jusqu'à midi, MARDI, le 12 JUIN, 1906, pour la fourniture et la livraison de:

9,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur pour l'usine des pompes du bas niveau, Pointe Saint-Charles.

Ce charbon devra être livré aussitôt que l'entreprise aura été adjudgée, à raison d'au moins 50 tonnes par jour.

Aussi pour 113 tonnes de charbon "Stove," et 40 tonnes de charbon "Egg," à être livrées aux différents ateliers et usines des pompes du département de l'aqueduc, au besoin.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la qualité de charbon qu'ils ont à offrir, en indiquant si c'est du charbon tout-venant ou tel qu'extrait de la mine, sassé à la mine, ou des sassures, ou du charbon de toute autre espèce, et en donnant le nom de la mine.

Un chèque certifié, payable à l'ordre du trésorier de la Ville, pour une somme représentant 40 cents par tonne du charbon offert, devra accompagner chaque soumission.

La tonne mentionnée ici est de 2,000 livres.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage pas, par cette annonce, à acheter du charbon d'une espèce ou d'une qualité quelconque, ou en quantité quelconque, mais elle pourra diviser l'entreprise entre deux ou plusieurs des soumissionnaires, et il est expressément entendu qu'elle sera parfaitement libre de se réserver et elle se réserve par les présentes le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 31 mai 1906.

REPORTS.

44. *Road*.—To widen St. Peter Street.
 45. *Road*.—To erase homologated lines of Kent Street.
 46. *Hygiene & Statistics*.—Anent a pension fund for civic employees.
 47. *Hygiene & Statistics*.—Anent letter from Central Trades & Labor Council.

MOTIONS.

48. *Martin, M.*—To prepare specifications for the supply of gas.
 49. *Dagenais*.—To compel Abattoir Companies to pay salary of an inspector.
 50. *Gadbois*.—To amend by-law No. 354.
 51. *Marin*.—To repeal a certain resolution re stable on Mackay St.

REPORTS.

52. *Road*.—To allow M. S. R. Co. to lay a siding on Fortification Lane.
 53. *Road*.—To allow M. S. R. Co. to cross Notre Dame Street with an overhead coal conveyor.

BY-LAW.

54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 49.—Houlé.

L. O. DAVID,
City Clerk.



Water Works

COAL

Sealed tenders addressed to the City Clerk and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, endorsed "Tender for Coal" will be received until noon on TUESDAY, the 12th JUNE 1906, for the supply and delivery of: 9,000 tons more or less of soft steam coal for the low level pumping station, Point St. Charles.

Deliveries are to be arranged for as soon as the contract has been awarded at the rate of at least 50 tons per day. Also for 113 tons of Stove and 40 tons Egg coal, both to be delivered to the various shops and pumping stations of the Department, as required.

Parties tendering must state the kind and quality of the coal they have to offer, whether run of mine screened at the mine, screenings, or any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque payable to the City Treasurer for the sum amounting to forty cents per ton of the coal offered must accompany each tender.

The ton herein mentioned is 2,000 lbs.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties at the next meeting of the Water Committee following the reception of the tenders.

The Water Committee does not bind itself to purchase coal of any kind or quality, or in any quantity, but may divide the amount taken between any of the tenderers, and it is expressly understood that it is at full liberty to reserve, and does hereby reserve, the right to reject any and all tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 31st May 1906.